



FC 20 – 25 09 2018

OUVERTURE des PARCS

Extraction BDO



Parc BORELY

<http://environnement.marseille.fr/parc-borely>

Ouverture :

du 1er janvier au 31 décembre de 6h à 21h

JARDIN du Pharo

<http://environnement.marseille.fr/jardin-du-pharo>

Ouverture :

du 1er janvier au 31 décembre de 7h à 21h



Parc de la MOLINE

<http://www.tourisme-marseille.com/fiche/parc-de-la-moline-marseille/>

Ouverture :

Novembre à février 8h-17h30

Mars-avril et septembre-octobre 8h-19h Mai à août : 8h-20h

Les horaires du Parc de la MOLINE rendent difficile, voire impossible, l'utilisation pendulaire de la piste de mode doux de circulation (piétons et vélos) traversant le parc.

De nombreux utilisateurs nous ont fait part de leur insatisfaction .

Le CAN L2 demande donc que la continuité cyclable, inscrite dans la loi, soit effective sur ce tronçon, qui – en l'état – ne le permet pas. Pour cela, il serait nécessaire :

- soit d'isoler physiquement cette piste de l'entrée du parc
- soit – à minima d'aligner les horaires d'ouverture du parc de la MOLINE sur ceux de BORELY ou du PHARO